

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 2 décembre 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-290-41

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- D'agrandir la zone I-1201 à même une partie de la zone I-1200.
- D'autoriser divers usages de la classe C12 (commerce lourd) dans la zone I-1201.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 mars 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de Longueuil.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2024-290-41).

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 17^e jour de mars 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière